

**INTERVENTIONS D'HUGUES SIBILLE,  
PRESIDENT DE LA FONDATION CREDIT COOPERATIF  
ET D'ODILE KIRCHNER,  
DELEGUEE INTERMINISTERIELLE A L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

**M. SIBILLE.-** Bonjour à toutes et à tous.

Je suis très heureux d'introduire ce 27<sup>e</sup> colloque de l'ADDES. La Fondation Crédit Coopératif est le mécène principal de l'association ADDES. C'est un mécène tout à fait heureux et satisfait de la qualité des travaux poursuivis par l'ADDES.

Je commence par souligner le chiffre 27. Tu ne l'as pas fait. 27<sup>e</sup> colloque, ce n'est pas rien. Au-delà du chiffre, cela montre la permanence du travail. Or ma conviction, c'est que pour travailler sur nos sujets d'économie sociale, il faut de la durée, et surtout, quand on travaille sur des statistiques et des chiffres il faut de la mémoire. Je suis absolument convaincu que l'ADDES est finalement un des lieux de travail, mais aussi de mémoire de ce qui se produit en termes de recherches et de données quantitatives sur l'ESS.

Je voudrais te remercier, cher Henry, de présider cette association. Après Edith Archambault, que je salue et Philippe Kaminski, qui sont tous les deux dans cette salle, Henry a de mon point de vue à la fois une grande exigence et rigueur scientifique. Mais je dirais aussi qu'il est une espèce de diplomate de la matière grise. Le travail avec les chercheurs n'est pas forcément tous les jours un long fleuve tranquille. Il faut un certain savoir-faire. Bravo et merci à Henry.

Je voudrais joindre ma voix, comme Henry vient de le faire, pour remercier très vivement Véronique Larosée. C'est quelqu'un qui travaille souvent dans l'ombre, mais c'est grâce à elle que beaucoup de choses se font à l'ADDES. J'ajoute que Véronique est responsable du centre de documentation du Crédit Coopératif, qui est de mon point de vue, je suis un peu chauvin mais je

le pense sincèrement, le meilleur centre de documentation sur l'économie sociale qui existe aujourd'hui dans ce pays. C'est grâce à Véronique et je la remercie très vivement.

Je suis très fier de présider la Fondation du Crédit Coopératif après Jean-Claude Detilleux. Il est président d'honneur du Crédit Coopératif et de la Fondation. Il a eu un pépin, il s'est cassé la jambe il y a quelques jours dans le métro. Je crois que Jean-Claude Detilleux n'a jamais raté un colloque de l'ADDES depuis sa création. Il n'est pas avec nous ce matin et je voudrais en votre nom lui adresser nos vœux de rétablissement.

Je voudrais remercier Christine Jacglin, la Directrice générale du Crédit Coopératif, qui va remettre les prix en fin de matinée. Nous sommes très sensibles, chère Christine, au fait que vous soyez avec nous dès l'ouverture de ce colloque pour écouter ce qui va se dire dans la matinée.

Pour finir, Jean-Louis Bancel, le président du Crédit Coopératif, sera là cet après-midi et participera à une des tables rondes.

La Fondation du Crédit Coopératif a comme premier objectif, la connaissance et la reconnaissance de l'économie sociale et solidaire, puisque c'est le terme reconnu aujourd'hui dans ce pays. Je dirais qu'elle entend être la première fondation en matière d'économie sociale en France et je crois qu'elle l'est aujourd'hui. Mais notamment sur cette question de la connaissance, oui nous sommes le mécène principal de l'ADDES, mais nous avons beaucoup d'activités pour soutenir la recherche et tout ce qui concerne la connaissance en matière d'économie sociale. Par exemple, dans la dernière période, nous avons soutenu le centre de recherche sur les associations, l'AES, qui est un réseau de 250 chercheurs, la RECMA, la Fondation dont le président sera là cet après-midi, les prix de la recherche universitaire du *Monde*, la bourse de recherche Henri Desroche, le réseau EMES. C'est significatif et cela nous montre que nous attachons du prix, dans ce moment où l'argent est plus rare et compliqué, à financer des travaux de recherche et de connaissance de l'économie sociale et solidaire.

Il me semble qu'aujourd'hui, sur le thème connaissance et reconnaissance, la reconnaissance a nettement progressé. Quand on regarde la façon dont aujourd'hui, l'économie sociale et solidaire est sur la place publique en termes de médias, le mois de l'ESS, les jeunes, il y a des sondages, des enquêtes d'opinion régulières qui sont faites. Un jeune sur deux qui sort de grande école dit qu'il serait prêt ou intéressé à venir travailler dans l'économie sociale et solidaire. C'est quelque chose qui pour moi était tout à fait inimaginable il y a un certain nombre d'années. La

reconnaissance est forte, elle l'a été aussi par une loi, on va sûrement en parler ensuite, la loi de 2014, qui est une belle loi de 87 articles. La reconnaissance est là.

Il me semble que, au-delà de cette reconnaissance, la bataille des idées en faveur de l'économie sociale n'est pas encore gagnée. Le monde des économistes, des intellectuels, des dirigeants politiques n'est pas encore convaincu, ou en tout cas suffisamment informé de ce qu'apporte l'économie sociale aujourd'hui par rapport à un certain nombre d'enjeux de société. Cette bataille des idées doit se poursuivre. Pour qu'elle existe, il faut de la connaissance et de la connaissance exigeante, rigoureuse, précise. Odile Kirchner va en parler après. Il ne peut pas y avoir de politique publique si elle ne peut pas s'appuyer sur une connaissance statistique.

D'ailleurs, je voulais signaler que dès le début, l'ADDES a travaillé avec l'INSEE et de plus en plus dans la dernière période. C'est très important que ces travaux de chercheurs et d'associations soient aussi irrigués en direction d'un Institut national de la statistique, la grande maison qu'est l'INSEE.

Notre Fondation va finir son quinquennat, puisqu'une fondation d'entreprise travaille sur 5 ans. Nous allons finir notre quinquennat à la fin de l'année 2017. Avec Claire Besson que j'ai vue là-haut, la secrétaire générale de la formation et son équipe, nous sommes en train de travailler sur le prochain quinquennat, les 5 prochaines années à partir de 2018, que nous présenterons au Conseil d'Administration du Crédit Coopératif. Je peux d'ores et déjà dire que ce sujet de la connaissance de l'économie sociale restera un thème important. Christine Jacglin me disait avant d'entrer que l'attachement, la volonté du Crédit Coopératif d'être fortement présent dans le champ de l'économie sociale et solidaire n'a jamais été aussi forte. Il y aura bien sûr des travaux très importants à faire. On vient de parler de la loi de 2014. Il va y avoir des travaux à faire sur le nouveau périmètre de l'économie sociale définie par la loi. On parle beaucoup en ce moment d'économie collaborative et de ses relations avec l'économie sociale. Il y aura des travaux à faire là-dessus. Je suis convaincu que l'ADDES aura à travers les chercheurs qui travaillent avec elle, à travers son colloque, beaucoup de choses à faire.

Je voudrais, avant de passer la parole à Odile Kirchner, dire quelques mots sur le thème de ce colloque, les relations entre les pouvoirs publics et l'économie sociale et solidaire. J'ai envie de le faire parce que j'ai été délégué interministériel, c'est un sujet qui m'intéresse beaucoup et qui me préoccupe.

Trois remarques. La première, tu l'as dit Henry, le sujet est très vaste. Le colloque d'aujourd'hui ne va pas prétendre tout traiter. Quelques axes vont être mis sur la table, mais on pourrait sûrement aller plus loin.

Ma première remarque, c'est de souligner que ce sujet n'est pas un sujet intemporel. Il faut le mettre dans le contexte dans lequel il s'exprime. Si l'on envisage les relations pouvoirs publics / économie sociale en 1982 au moment de la création de la délégation interministérielle à l'économie sociale, les collectivités territoriales n'avaient pratiquement pas de compétences économiques. Je ne parle même pas d'avoir une compétence sur l'économie sociale. Il n'y avait pas de compétences économiques. Le rapport pouvoirs publics économie sociale n'a plus rien à voir.

Aujourd'hui, c'est évident que l'on ne peut pas réfléchir sur ce sujet sans les collectivités locales. Nous sommes passés d'une approche de l'État à une approche de puissance publique (État, collectivités territoriales, autres acteurs publics) et ce contexte est radicalement changé. Cet après-midi, il y aura une table ronde sur les communs et les collectivités territoriales, et je pense qu'elle sera tout à fait intéressante.

Aujourd'hui, si je donnais quelques mots-clefs du contexte dans lequel se situe cette relation, je dirais qu'il y a des choses qui n'existaient pas quand j'étais délégué interministériel : la notion d'écosystème : comment les pouvoirs publics font-ils pour qu'il y ait un écosystème favorable à l'économie sociale ; la notion de filière : comment les pouvoirs publics contribuent-ils à soutenir des filières dans ce champ ; la notion de co-construction : aujourd'hui on ne peut pas avoir une politique publique avec l'économie sociale et solidaire sans la co-construire ; la notion de mesure d'impact, d'évaluation qui est tout à fait fondamentale.

Ce débat est un débat de la perspective historique qui va être celle du colloque. Dans 10 ans, on ne le posera pas dans les mêmes termes qu'aujourd'hui.

Deuxième remarque, je voudrais souligner le fait qu'il me semble que des progrès sensibles ont été faits au niveau de l'État dans la dernière période et je souhaite le dire, sur le rapport de politique publique de l'État avec le monde de l'économie sociale. Cela a démarré avec le rapport Vercamer, rapport intéressant qui a mis les sujets sur la table. Cela s'est poursuivi par un ministre en charge de l'économie sociale et solidaire, un rattachement au cœur du pouvoir, c'est-à-dire au ministère de l'économie, une loi-cadre je l'ai dit, la recréation de la délégation interministérielle, une relance du Conseil supérieur. Je trouve que ce sont des nouvelles intéressantes sur la façon

dont aujourd'hui la politique publique de l'État est en place au niveau de l'économie sociale et solidaire.

J'en souligne quand même la fragilité parce que cette Délégation interministérielle est fragile : elle n'a pas les moyens nécessaires, c'est un paradoxe français. On est capable de faire une loi de 87 articles, mais en même temps de ne pas donner les moyens en termes de ressources humaines et de budget, pour la mettre en place. Je le dis, il reste des fragilités et j'espère qu'elles seront dépassées.

Enfin, je terminerai par une brève remarque. Il se trouve que je suis membre du Groupe d'Experts auprès de la Commission européenne, le GECES. N'oublions pas, dans les rapports pouvoirs publics économie sociale et solidaire, la dimension européenne et la dimension Commission européenne qui a des conséquences sur un certain nombre de sujets qui touchent à l'économie sociale.

De ce point de vue, je suis moins positif que ce que j'ai dit sur l'État. Je trouve qu'aujourd'hui la Commission européenne, certes il y a un groupe d'experts, une initiative a été prise sur les start-up qui parlent d'économie sociale, mais on ne sent pas une volonté communautaire européenne sur l'économie sociale et solidaire. Je pense que cela devrait être un sujet de travail.

J'ai le plaisir, chère Odile, de te passer le relais, en disant toute l'estime et la satisfaction que tu sois avec nous, et bravo pour le travail qui est fait par toi et tes équipes.

**Mme KIRCHNER.**- Merci beaucoup, Monsieur le Président, merci Hugues.

Bonjour mesdames et messieurs. Il y a une continuité entre les délégués interministériels tout au long de ces années, puisqu'il y a un bon nombre de thèmes qu'Hugues a cités que je voulais développer.

Le président Nogues nous disait que l'ADDES avait été à l'origine des travaux de l'INSEE sur l'analyse de l'économie sociale et sur la quantification de l'économie sociale, c'est une dimension extrêmement importante. Vous devriez être particulièrement heureux de savoir que désormais vous trouvez sur les sites des Cres et du Conseil national la liste des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Il y a 225 000 entreprises qui sont répertoriées par l'INSEE. C'est elle qui fournit aux Cress le fichier des entreprises de l'ESS, classées par secteur d'activité, par statut juridique, et qui sont géolocalisées sur les cartes des Cres. Tout un chacun peut maintenant, en consultant ces sites, – que ce soient des bénéficiaires qui cherchent un prestataire ou des

entreprises qui cherchent un fournisseur–, trouver près de chez soi des entreprises de l’ESS disponibles qui offrent leurs services dans les différents bassins d’emploi.

Je ne vais pas revenir sur la loi de 2014 que vous connaissez tous. Elle joue un rôle extrêmement important. Elle a ancré la définition et les valeurs de l’ESS dans cette vision large et inclusive que porte la France. Elle a renforcé la structuration de cette économie sociale et solidaire, elle a conforté les outils de dialogue avec les pouvoirs publics. En réunissant les différents acteurs, elle a permis d’impulser une dynamique de plus en plus forte et de donner des leviers de développement solides à cette économie.

Comme tu le disais, Hugues, on voit que cette économie sociale et solidaire porte un modèle d’entreprendre autrement, qui rencontre de plus en plus d’attentes et d’échos dans la population. C’est un modèle d’économie durable, riche en emplois et qui contribue à la cohésion sociale. On voit à quel point c’est une dimension forte de l’attente de notre société.

A la suite de la loi, il y a eu la re- création d’un délégué à l’économie sociale et solidaire par un décret de décembre 2015. J’ai pris mon poste en janvier 2016 donc il y a tout juste un an. Je vous en rappelle juste les missions, je voudrais parler plus longuement du sujet de co-construction des politiques publiques, parce que c’est cela qui me paraît particulièrement intéressant dans l’ESS.

Les missions du délégué à l’économie sociale et solidaire, c’est évidemment de soutenir et de promouvoir le développement de l’économie sociale et solidaire, contribuer avec tous les acteurs à lui donner plus de visibilité, contribuer – et cela, c’est un thème qui m’est cher – à mieux faire dialoguer et connaître l’économie sociale et solidaire avec les autres acteurs économiques, sortir un peu de l’entre soi, faire comprendre ce qu’elle porte aux autres acteurs économiques. À titre d’exemple, je vais citer le colloque sur le financement de l’ESS que nous avons organisé à Bercy en novembre. Il était ouvert par la Ministre, bien sûr, mais pour la première fois, il a été conclu par la directrice générale du Trésor. [La délégation interministérielle à l’ESS a en effet été recrée au sein des ministères économiques et financiers, et je suis rattachée à la directrice générale du Trésor. On a voulu placer cette délégation, même si elle a une mission interministérielle, auprès d’une grande direction d’administration centrale de Bercy, de manière à l’inscrire dans la durée.]

Dans ce colloque, nous avons eu une intervention de la Directrice générale du Trésor sur l’enjeu du développement de l’ESS pour l’économie française et une vidéo du gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, qui portait les mêmes propos. Nous avons cherché à réunir l’ensemble des acteurs du financement, pas simplement les banquiers ou les fonds

d'investissement les plus proches, les plus familiers de l'ESS. On a bien vu qu'il y a de plus en plus d'établissements bancaires, de plus en plus de fonds d'investissements qui, derrière le terme d'« investissement à impact », s'intéressent de plus de plus en plus au financement de cette économie. C'est une dimension qui me paraît très importante.

Le deuxième aspect de ma mission est d'assurer une coordination interministérielle avec l'ensemble des administrations impliquées dans l'ESS. L'économie sociale et solidaire touche beaucoup de secteurs d'activité. Nous avons besoin de cette dimension transversale. Bien sûr, je travaille de très près avec la direction générale de la cohésion sociale – et je salue Jérôme Faure, qui assumait précédemment ce rôle de transversalité, avec lequel nous travaillons vraiment main dans la main –, mais aussi avec la direction de la jeunesse et de la vie associative, le commissariat général à l'égalité des territoires, la direction générale à la formation et à l'emploi qui porte les crédits du dispositif local d'accompagnement ou de l'insertion par l'activité économique. les différentes directions du ministère de l'économie et des finances. . Dans chaque administration sont identifiés des référents ESS.

L'objectif, c'est d'arriver à une meilleure cohérence sur l'ensemble des politiques publiques menées pour aller vers le développement de l'ESS. Pour la première fois, nous avons pu donner de la visibilité, commencer à construire un panorama des politiques publiques en faveur de l'ESS et nous avons créé un site, un portail fédérateur entre acteurs publics et acteurs de l'ESS, qui s'appelle [esspace.fr](http://esspace.fr) (espace avec 2 « s »), sur lequel nous avons commencé à retracer ce panorama de toutes les politiques publiques.

Cette dimension interministérielle se relaye au niveau des territoires. Dans chaque préfecture de région, j'ai un correspondant régional de l'ESS. Je les réunis tous les trimestres. Eux aussi ont une mission transversale, et doivent travailler avec leurs différents collègues qui interviennent. C'est un relais important, je reviendrai là-dessus.

La troisième mission de la déléguée, c'est de piloter, animer les instances de concertation entre les pouvoirs publics et les acteurs de l'ESS, notamment le Conseil supérieur de l'ESS et ses commissions et Elle est enfin de représenter la France dans les instances européennes et internationales sur l'économie sociale et solidaire.

Ce qui me paraît extrêmement important, je pense que c'est un sujet pour vous particulièrement intéressant à travailler, c'est cette capacité et ce besoin, dans l'économie sociale et solidaire, d'avoir une démarche de co-construction des politiques publiques avec les acteurs.

Venant d'un autre monde - j'ai démarré au Trésor, mais ensuite j'ai passé une grande partie de ma carrière dans l'entreprise et dans l'industrie- je suis frappée par le fait que l'on est, avec l'ESS beaucoup plus qu'ailleurs, dans une démarche de co-construction. D'abord au niveau national, mais également au niveau local.

Au niveau national, nous nous appuyons sur le Conseil supérieur de l'ESS qui rassemble toutes les familles de l'ESS et les acteurs publics et qui est dans une démarche extrêmement positive. C'est un lieu d'intelligence collective pour, ensemble, apporter de la valeur ajoutée et produire des réflexions et des recommandations qui vont permettre d'accélérer le développement de l'économie sociale et solidaire. Un certain nombre de ces rapports étaient prévus par la loi ; cela permet de porter le travail de ce conseil.

Par exemple, il a élaboré un guide d'amélioration continue des bonnes pratiques, qui fait l'analyse et des propositions sur l'exercice de la gouvernance démocratique, l'égalité réelle des femmes et des hommes, la concertation avec les parties prenantes, l'impact sur le territoire etc.. C'est plutôt un guide des bonnes questions, qui pousse chaque entreprise de l'ESS, qui devra l'appliquer, à s'approprier ces différentes questions et à identifier dans ces différents domaines où elle en est, faire un état des lieux, et à partir de là, définir elle-même un plan d'action avec des objectifs et des indicateurs. Et le faire en toute transparence, c'est cela que demande la loi. La loi demande que les entreprises le présentent à leur assemblée générale, en se mettant dans une démarche de progrès.

Les entreprises de l'ESS partagent un certain nombre de valeurs. Mais on sait que les pratiques ne sont pas toujours à la hauteur des valeurs. Il faut être réaliste. Ce que fait l'ESS et je pense que c'est vraiment un élément d'exemplarité, c'est de dire : « Je me mets dans une démarche de progrès pour avancer et être de plus en plus conforme aux valeurs que je porte ». C'est une démarche particulièrement intéressante. Ce guide va être appliqué par les entreprises de plus de 250 salariés dès 2017. Il le sera par les autres à partir de 2018. Il n'y a que les coopératives, qui ont un processus de révision coopérative, qui ne l'appliquent pas. Les autres sont en train de se mettre dans cette démarche.

Deuxième exemple, une commission sur l'égalité entre les femmes et les hommes qui nous rend un rapport et des propositions au Conseil de février. Une commission sur l'innovation sociale, présidée par Hugues, qui là aussi a conduit une réflexion très intéressante, avec des préconisations qui vont être présentées au Conseil. Une commission qui travaille sur la stratégie

de développement économique et qui nous a conduit à faire une étude avec l'aide de consultants sur des filières économiques particulièrement porteuses pour l'ESS : les circuits courts, l'écoconstruction, l'aide aux personnes âgées, le réemploi et la valorisation des déchets. L'objectif est de produire des études économiques prospectives qui englobent l'ensemble des acteurs économiques, ESS et non ESS, pour nous permettre d'avoir une meilleure analyse du positionnement stratégique des entreprises de l'ESS et d'identifier leurs atouts mais également leurs faiblesses. Il y a dans ces secteurs de plus en plus de concurrence par des entreprises de l'économie classique. Il faut travailler ensemble sur les leviers sur lesquels l'ESS peut s'appuyer pour tirer parti du potentiel du développement de ces secteurs d'activité.

Vous voyez, toute cette démarche produit des résultats très concrets, utiles pour tous les acteurs et surtout concertés entre les différentes familles. C'est un point très important.

Au niveau local, la co-construction des politiques publiques me paraît aussi absolument fondamentale. Vraiment, je crois que c'est un grand plus que la loi ait prévu la tenue de conférences régionales entre État, régions, collectivités territoriales et Cress. 11 conférences sur les 13 régions en métropole se sont tenues en 2016. Il en reste 2 à tenir en février 2017. C'est un appui très important, puisque de ces conférences sortent des orientations qui sont reprises et discutées dans l'élaboration des stratégies régionales de développement de l'ESS.

Deuxième lieu de concertation, l'élaboration de ces stratégies régionales qui donnent lieu, à un volet ESS dont les SRDEII, qui sont portés par les régions, les collectivités territoriales et les Cress. Dans certaines régions, l'État est associé, dans d'autres, cela se fait entre Région et collectivités territoriales.

Je pense que l'ESS a réellement besoin, pour s'épanouir et se développer, de pouvoir s'inscrire dans cette perspective d'une stratégie régionale de développement. Pourquoi ?

Premièrement, parce que c'est une économie de proximité. Le fait d'avoir une visibilité sur les leviers que les pouvoirs publics vont lui apporter pour se développer au niveau local, c'est fondamental.

Deuxièmement, parce que très souvent, elle est née de relations étroites avec les acteurs publics. Elle apporte des réponses à des besoins sociaux. Elle accompagne, elle prolonge l'action des acteurs publics dans le fait d'apporter ces nouvelles réponses à des besoins sociaux. Par la nature de ces activités, elle a ainsi besoin pour émerger et s'épanouir d'un lien particulier avec les acteurs publics.

Et puis troisième raison, c'est une économie qui a la capacité, mais aussi le besoin, de travailler en coopération. Plus que dans d'autres secteurs de l'économie, elle est en mesure de susciter autour d'elle des coopérations économiques, entre acteurs de l'ESS, avec les collectivités territoriales, avec d'autres organismes et aussi – elle doit le faire de plus en plus – des entreprises de l'économie classique. Pour se développer, l'ESS a beaucoup à gagner à tisser des liens et des courants d'affaires avec l'économie classique. On le sait maintenant, c'est un sujet sur lequel vous pourriez travailler, les évolutions des marchés publics ou les schémas d'achats responsables sont un levier de développement fort de l'économie sociale et solidaire dont il faut se saisir.

L'ESS a à la fois cette capacité de susciter autour d'elle des écosystèmes territoriaux, beaucoup plus que dans le reste de l'économie, et elle en a besoin. Il faut que l'on continue à travailler sur cette dynamique locale. C'est pour cela que je crois beaucoup aux pôles territoriaux de coopération économique. C'est aussi un point fort de la loi que de les avoir reconnus. C'est une dynamique je pense extrêmement porteuse.

Puisque j'ai passé beaucoup d'années dans l'industrie, j'ai pu voir, quand on compare le tissu industriel français par rapport à l'Allemagne à quel point l'un des manques en France, c'est cette absence d'écosystème territorial qui permet de favoriser une dynamique industrielle locale. Heureusement, nous sommes en train de nous soigner, cela s'arrange. Mais nous n'avons pas cette culture comme l'ont les Allemands. Comme l'ESS s'est construite souvent à partir de *bottom up*, à partir des citoyens qui apportent des réponses locales à des besoins, elle se fait dans une dynamique territoriale, donc elle a cette capacité. Il faut que l'on continue à travailler cela de manière beaucoup plus forte, car c'est un élément essentiel de sa dynamique de croissance.

Je conclurai en disant – et en écho à ce que tu disais Hugues –, que pour porter la compréhension de cet enjeu et de tous ses développements, y compris dans le dialogue avec les acteurs publics, l'ESS a besoin d'améliorer ses méthodes d'évaluation de l'impact social. Je vous livre aussi cette question. Il y a beaucoup de travaux de recherche sur ce sujet mais on a besoin de muscler l'analyse économique et statistique de la mesure de l'impact social. Il faut que l'on soit en mesure de mieux expliquer, dans un langage économiste, l'ensemble des externalités positives, par exemple, qui sont portées par l'innovation sociale.

Dans ma fonction, j'ai aussi un rôle d'acculturation à l'ESS auprès de l'ensemble des administrations et notamment de la direction générale du Trésor et quand j'aborde ce sujet:

comment mieux reconnaître l'innovation sociale, mes collègues en charge des politiques publiques de l'innovation me répondent : « quelles en sont les externalités positives ? ». Nous sommes tous conscients qu'il y en a énormément qui sont portées par l'innovation sociale. Il n'y a d'ailleurs pas d'externalités négatives, alors qu'avec l'innovation technologique, il y en a un certain nombre, notamment sur le sujet de l'emploi. Mais nous avons besoin, pour asseoir ces discussions et montrer les enjeux d'un soutien public à l'innovation sociale, de disposer d'études économiques qui évaluent ces externalités positives.

De manière générale, l'ensemble des acteurs de l'ESS – et on voit ce sujet ressortir dans beaucoup de débats – comprend à quel point on a besoin d'améliorer les méthodes d'évaluation de l'impact social, d'outiller les acteurs pour le faire. Cela permettra de faire comprendre qu'on est dans de l'investissement social, pas dans de la dépense. Cet argument, cela vaut dans les dialogues avec les acteurs publics, d'autant comme vous le savez bien que l'on est dans une phase de baisse des financements disponibles. Mais cela vaudra aussi avec les acteurs privés qui apportent des financements à l'ESS.

Je vous souhaite d'excellents travaux et vous remercie pour l'ensemble de votre travail. Je voulais conclure en vous disant que dans les dialogues avec les autres acteurs européens, on voit à quel point la France a une longueur d'avance sur l'économie sociale et solidaire. Nous avons refait récemment une cartographie des entreprises de l'ESS en comparaison avec d'autres pays européens, et je voulais saluer et remercier les chercheuses, Mme Petrella et Mme Richez-Battesti, qui ont travaillé à produire cette nouvelle cartographie des entreprises de l'ESS en France, avec les autres chercheurs désignés par la Commission européenne. Je voulais vous montrer que l'ensemble des travaux que vous produisez, nous les utilisons, nous en avons besoin, parce que cela nous permet de développer et d'accélérer le plaidoyer sur l'enjeu du développement de l'économie sociale et solidaire en France et en Europe.

Merci beaucoup.